



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19. NOT. 093

Déposé le : 21.05.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

### Titre de la motion

Agression homo/bi/trans-phobes : des chiffres indispensables !

### Texte déposé

La Déclaration universelle des droits humains affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. La réalité est cependant bien différente : les personnes LGBTI+ subissent, aujourd'hui encore dans le canton Vaud, des violences symboliques et physiques. Trop fréquemment encore, elles souffrent d'inégalités et de discriminations. Cette situation est préjudiciable pour l'ensemble de notre société, car l'égalité, pourtant garantie par notre constitution fédérale du 18 avril 1999 (article 8, alinéa 2), n'est pas assurée pour les personnes LGBTI+.

Aujourd'hui encore en Suisse, il est possible d'agresser et d'inciter à la haine contre les personnes LGBTI+, et pourtant s'en sortir sans condamnation, signal terrifiant envoyé aux cibles de ces attaques. Ces agressions ont lieu régulièrement dans le Canton de Vaud, comme le cambriolage homophobe dans la région de Morges au mois de mars 2019 ou encore le déchainement de commentaires injurieux et d'appels à la haine sur les réseaux sociaux suite à la marche pour la visibilité lesbienne en avril 2019 à Lausanne.

La fréquente impunité d'une grande part des agressions basées sur l'orientation sexuelle et l'identité et/ou l'expression de genre pousse les victimes au silence, à l'angoisse, à l'isolement et parfois au suicide (notamment chez les jeunes). On estime que seules 10 à 20% des agressions font l'objet d'une dénonciation.

Selon les chiffres clés en Suisse, les jeunes LGB ont 2 à 5 fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuel-le-s (dont 50% avant l'âge de 20 ans). De leur côté, les personnes transgenres ont 10 fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les personnes cisgenres.

De nombreuses recommandations, accords et traités européens, nationaux et cantonaux non contraignants ont été ratifiés par la Suisse, mais malheureusement jamais mis en œuvre. Ainsi le système judiciaire et la police cantonale n'ont pas de réglementation leur demandant de prendre en compte le caractère spécifiquement homo, bi et/ou transphobe d'une agression. Dès lors, il n'existe toujours aucune statistique de ce type d'agressions.

Les statistiques fourniraient pourtant une image claire de la situation sécuritaire du canton. Elles permettraient de mieux appréhender les enjeux sécuritaires et l'activité des corps de police, quant aux agressions sur des personnes LGBTI+. Il est nécessaire que l'État connaisse l'ampleur de ces agressions afin de lutter de manière efficace contre ces phénomènes.

Dans un contexte de recrudescence des agressions physiques et verbales envers les personnes LGBTI+ rapportées auprès des associations, il est plus que jamais nécessaire de modifier la pratique actuelle afin que les agressions à caractère homo, bi ou transphobes soient répertoriées dans le canton. Pour ce faire, il est également indispensable de donner des formations de base aux polices municipales et cantonales, ainsi que d'instaurer, auprès des deux polices et du pouvoir judiciaire, des formations continues, etc.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, les député.e.s soussigné.e.s demandent au Conseil d'État de créer une base légale afin que les agressions basées sur l'orientation sexuelle et l'identité et/ou l'expression de genre soient répertoriées dans le canton. Les données des polices devront être analysées dans un rapport. Une formation de base tout comme des formations continues sur la gestion des agressions à caractère homo, bi ou transphobes doivent être proposées à toute la hiérarchie de la police cantonale, communale et du pouvoir judiciaire.

#### Commentaire(s)

#### Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

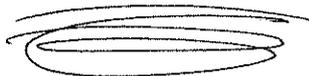
(c) prise en considération immédiate

(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

PORCHET Léonore

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

## Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquo Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

## Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc <i>J Nicolet</i>	Ryf Monique
Joly Rebecca <i>Joly</i>	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle <i>Luisier</i>	Probst Delphine <i>Probst</i>	Stürner Felix
Mahaim Raphaël <i>Mahaim</i>	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier <i>Mayor</i>	Rey-Marion Aliette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean <i>Tschopp</i>
Meldem Martine	Richard Claire <i>Richard</i>	van Singer Christian <i>van Singer</i>
Melly Serge	Riesen Werner	Venizelos Vassilis <i>Venizelos</i>
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice <i>Mischler</i>	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre <i>Zwahlen</i>